

Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

Christophe Gauthier

Sous la direction de  
Mme Nelly Kuntzmann, conservateur à la Bibliothèque nationale de France



1998

Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

Département de l'audiovisuel  
de la Bibliothèque nationale de France  
(1<sup>er</sup> septembre-23 novembre 1997)

Christophe Gauthier



Sous la direction de  
Mme Nelly Kuntzmann, conservateur à la Bibliothèque nationale de France

1998

1997  
DCB ST  
16

## SOMMAIRE

---

<u>Sommaire</u>	p. 1
<u>Résumé-Abstract</u>	p. 3
<u>Remerciements</u>	p. 4
<u>Introduction</u>	p. 5
<u>I. Le Département de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France</u>	p. 6
1. Le cycle de visite des nouveaux arrivants	p. 6
2. Présentation du département	p. 6
3. Les collections	p. 8
4. Le dépôt légal	p. 8
<u>II. L'association aux tâches quotidiennes du Département</u>	p. 10
1. Production	p. 10
<i>a. Formation</i>	
<i>b. Le catalogage des vidéo de fiction</i>	
2. Service public	p. 11
<i>a. Une nouvelle phase du service audiovisuel</i>	
<i>b. La formation au service public</i>	
<i>c. La salle de l'audiovisuel</i>	

<u>III. Les missions spécifiques au stage d'études</u>	p. 14
1. Le cédérom Bnf-DSAM, nouvel outil de renseignement pour les lecteurs	p. 14
<i>a. Structure et composition du cédérom</i>	
<i>b. Observations sur le cédérom Bnf-DSAM</i>	
<i>c. Travail sur les genres de la fiction du dépôt légal</i>	
2. Les passerelles avec les utilisateurs	p. 18
<i>a. Constitution d'un questionnaire à l'usage des chercheurs</i>	
<i>b. Test du questionnaire auprès du lectorat potentiel du Rez-de-jardin</i>	
<i>c. Tentatives d'approche des modalités de la recherche en Rez-de-jardin</i>	
3. La cartographie des collections du département de l'audiovisuel	p. 20
<i>a. L'insertion dans un groupe de travail</i>	
<i>b. L'élaboration d'une méthodologie pour la cartographie des fonds</i>	
<i>c. Perspectives de travail</i>	
<u>Conclusion</u>	p. 24
<u>Annexes</u>	p. I
<u>Table des annexes</u>	p. XXX

## RÉSUMÉ

---

### **Rapport de stage d'étude au Département de l'audiovisuel (service du dépôt légal) de la Bibliothèque nationale de France (BnF) (1<sup>er</sup> septembre-21 novembre 1997)**

Après une présentation du Département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France, nous revenons plus longuement sur notre association à ses tâches quotidiennes (catalogage de documents audiovisuels et accueil du public, sans omettre toutefois nos « missions » définies avant le stage. Ces dernières s'inscrivent dans une démarche d'ensemble du Département, soucieux de la mise en valeur de ses collections et de l'amélioration des accès dans la perspective de l'ouverture aux chercheurs de l'établissement.

## ABSTRACT

---

### **Report of the training period : Audiovisual department (Legal deposit of sound recordings and multimedia material) in the Bibliothèque nationale de France (September 1<sup>st</sup>-November 21<sup>st</sup>)**

After a presentation of the Audiovisual Department in the Bibliothèque nationale de France, I insist on my participation in daily tasks of this office (catalogue of audiovisual documents, reception of the readers), without forgetting the plans drawn up prior to the training period. These tasks were in keeping with the general pattern of the Department policy, in order to show off its collections to advantage and improve the access to the documents, because of the next opening of the Library to the searchers.

---

## REMERCIEMENTS

---

Je tiens à remercier tout particulièrement Nelly Kuntzmann, responsable de ce stage, conservateur de bibliothèque, chargée du dépôt légal des vidéogrammes au Département de l'audiovisuel et qui n'a eu de cesse de me soutenir de ses conseils avisés et a veillé au bon déroulement de cette période d'immersion professionnelle,

Cécile Franc et Denis Bruckmann, qui m'ont accueilli dans le département,

Isabelle Giannattasio, directrice du Département de l'audiovisuel,

Nelly Saboureau qui a eu la patience de m'initier aux joies du catalogage des vidéogrammes,

Isabelle Linet, Sylvie Mony qui à des titres divers m'ont rendu bien des services,

Et l'ensemble des agents du département pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé

## INTRODUCTION

---

Le stage d'études dont ce mémoire présente les circonstances et les enseignements s'est déroulé pour sa plus grande partie dans le service du dépôt légal des vidéogrammes, sous la responsabilité de Nelly Kuntzmann, au Département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France (BnF), du 1<sup>er</sup> septembre au 21 novembre 1997.

J'y ai été associé aux tâches quotidiennes du service, et j'ai donc à ce titre suivi une double formation, tant en catalogage des documents audiovisuels de fiction, qu'en accueil du public en Haut-de-jardin du bâtiment François-Mitterrand de la Bibliothèque. Après avoir présenté le Département, je reviendrai plus longuement sur cet aspect de mon stage dans la seconde partie de ce rapport.

Par ailleurs, lors des réunions de préparation du stage, avec Nelly Kuntzmann en premier lieu, puis avec Cécile Franc et Denis Bruckmann, respectivement chef de la section « dépôt légal » et chef du service « développement des collections » du Département<sup>1</sup>, un certain nombre de missions ont été définies<sup>2</sup>. Elles comprenaient donc, outre l'association aux tâches de production (catalogage) et de service public (insertion dans une grille de service public), une tentative d'évaluation des fonds issus du dépôt légal, en axant tout particulièrement la recherche sur les vidéogrammes de fiction. L'objectif de ce travail était de suggérer une amélioration des accès et de la recherche bibliographique pour les lecteurs du Rez-de-jardin.

---

<sup>1</sup> Sur l'architecture générale du Département, voir en annexe n° 1 ; « Architecture simplifiée du Département de l'audiovisuel de la BnF », p. II.

<sup>2</sup> J'ai pris l'initiative de formaliser cette réunion préparatoire dans un document non contractuel, reproduit en annexe n° 2 ; « Les missions du stage définies en avril 1997 », p. III.

### 1. Le cycle de visite des nouveaux arrivants

Au début du mois de septembre, un groupe conséquent d'agents est venu renforcer l'équipe du Département de l'audiovisuel, forte d'environ 140 personnes. Il est de tradition que les nouveaux agents se voient présenter tant l'établissement dans son ensemble que le service dans lequel ils vont devoir travailler. J'ai donc été intégré dans ce groupe pour une découverte complète du Département pendant les deux premières semaines de mon stage<sup>3</sup>.

Une des singularités de ce Département de la BnF est sa division géographique en deux sites, l'un à Louvois, où se trouvent encore le service de la conservation et des fonds anciens<sup>4</sup> ainsi que la salle de consultation réservée aux chercheurs, l'autre à Tolbiac-François-Mitterrand où sont rassemblés la direction, l'ensemble du service développement des collections (acquisitions des imprimés et des documents audiovisuels, dépôt légal), les bureaux du service technique – bien que les ateliers de restauration des documents soient encore localisés à Louvois – et bien entendu la salle public du Haut-de-jardin, dite salle B, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Au demeurant, cette dispersion des locaux devrait cesser en 1998, une fois terminé le déménagement des collections et des services, dans la perspective de l'ouverture du Rez-de-jardin en octobre prochain.

### 2. Présentation du Département

L'actuel Département de l'audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France trouve ses racines dans les Archives de la parole, créées en 1911. Leur fondateur, le linguiste Ferdinand Brunot, leur assignait un double but, d'une part collecter dans les

---

<sup>3</sup> Pour une vision d'ensemble du planning de mon stage dans le service du dépôt légal du Département de l'audiovisuel, je renvoie à l'annexe n° 3 ; « Emploi du temps général du stage », p. V.

départements français des enregistrements ethnographiques, et de l'autre rassembler à des fins de conservation des voix célèbres de l'époque. A cette réalisation précoce, imprégnée d'une forte dimension patrimoniale, se substitue en 1928 le Musée de la Parole et du Geste, renforcé dix ans plus tard par la création du dépôt légal des documents sonores, versé à ce qui s'appelle désormais la Phonothèque nationale. Cette dernière est rattachée à la Bibliothèque nationale en 1977, deux ans après avoir pris en charge la collecte par le dépôt légal des vidéogrammes.

Par ailleurs, l'établissement public de la Bibliothèque de France (EPBF) a très tôt mis l'accent sur le nécessaire développement des ressources audiovisuelles au sein du projet. Historiens, journalistes, chercheurs, utilisateurs divers du cinéma et de la télévision ont alors été consultés et l'on trouve l'écho de cette réflexion sur la place de l'image – et des nouvelles technologies – dans le recueil d'articles et d'entretiens dirigé par Christian Delage en 1991 où « près d'une trentaine de personnalités [avaient] accepté d'ouvrir le débat sur les enjeux intellectuels, méthodologiques et technologiques de l'accès simultané aux sources imprimées et audiovisuelles de notre mémoire et de notre patrimoine »<sup>5</sup>. Dans cette perspective tout à la fois bibliothéconomique et intellectuelle, le déménagement de la Phonothèque nationale a été décidé au moment de la fusion entre la Bibliothèque nationale et l'EPBF.

Le nouveau Département de l'audiovisuel consécutif à cette fusion dépend de la Direction de l'Imprimé et de l'Audiovisuel (DIA) de la Bibliothèque nationale de France ; sa mission est triple :

- Enrichir et mettre en valeur, en les communiquant aux chercheurs notamment, les collections patrimoniales issues de la Phonothèque nationale.
- Assurer le dépôt légal et établir la bibliographie nationale des documents audiovisuels et multimédia.
- Gérer les acquisitions et le fonctionnement de la salle audiovisuelle du Haut-de-jardin sur le site François-Mitterrand.

---

<sup>4</sup> Sur l'organisation du département, je renvoie à l'annexe n° 1, p. II.

<sup>5</sup> Christian Delage, introduction à *Écrits, images et sons dans la Bibliothèque de France*, dir. Ch. Delage. Paris, IMEC-Bibliothèque de France, 1991, 182 p.

pb  
statut  
bibliothèque  
num  
INA

### 3. Les collections

Si trois grandes catégories de documents (phonogrammes, vidéogrammes et multimédias monosupport) caractérisent les collections du Département de l'Audiovisuel, ils ne reflètent en rien la grande diversité des supports (plus de 50 supports différents) qui se trouvent en magasin<sup>6</sup>. Les phonogrammes, qu'il s'agisse des rouleaux, des 78 tours, des microsillons, des disques compacts, voire des rouleaux de piano mécanique, représentent près de un million de document, dont 85 % sont des enregistrements musicaux. Les vidéogrammes collectés depuis 1975 dépassent désormais les 50 000 exemplaires. Quant aux multimédias monosupport, ils atteignent à ce jour le nombre de 1 600 entrés par la voie du dépôt légal depuis 1993, les documents dits « à supports multiples » (revue ou ouvrage vendu avec une cassette, un disque ou un cédérom) approchent les 25 000 exemplaires.

Au sein des collections patrimoniales, il convient de mentionner également les documents entrés par don, ou encore les appareils phonographiques du musée Charles-Cros. Notons enfin que les documents consultables en Haut-de-jardin ont été acquis expressément pour la salle B. Nous y reviendrons plus loin. ←p6

### 4. Le dépôt légal

Conformément à la loi du 20 juin 1992, le Département de l'audiovisuel assure le dépôt légal des documents sonores (tous les enregistrements), multimédia (à l'exception des logiciels et des documents informatiques) et vidéo. Dans ce dernier cas toutefois, le législateur a scindé la responsabilité du dépôt légal en trois établissements :

- Le Centre national du cinéma (CNC) assure le dépôt légal des vidéogrammes sur support photochimique (pellicules).

---

<sup>6</sup> Voir annexe n° 4 ; « Les collections patrimoniales du Département de l'audiovisuel », p. VI.

- L'Institut national de l'Audiovisuel (INA) dispose du dépôt légal de la télévision<sup>7</sup>.
- La Bibliothèque nationale de France, enfin, est responsable du dépôt légal des films sur supports non photochimique, c'est-à-dire des vidéocassettes, des vidéodisques et désormais des *Digital versatile discs* (DVD).

Le dépôt légal doit être effectué en deux exemplaires, en principe le jour de la mise à disposition du document auprès du public<sup>8</sup>.

La structuration du service du dépôt légal correspond aux principaux supports déposés ; il s'agit donc du son (dirigé par Danielle Branger), du multimédia (Joëlle Jezierski) et de la vidéo (Nelly Kuntzmann). L'ensemble du service comprend une quarantaine de personnes, dont 14 sont employées au dépôt légal vidéo. En amont du dépôt légal lui-même, deux personnes y sont responsables de la collecte des documents (prospection auprès des éditeurs ou des distributeurs, en particulier les petites entreprises, rappel des prescriptions légales, visibilité sur l'ensemble de l'édition). Les documents livrés directement au service sont d'abord étiquetés (l'étiquette portant mention de l'année du dépôt légal), ils sont ensuite catalogués dans la base de données OPALINE, le catalogue des collections spécialisées de la Bibliothèque nationale<sup>9</sup>, avant que les notices ne soient transférées dans le céderom de la Bibliographie nationale française-documents sonores, audiovisuels, multimédia (Bnf-DSAM). Le catalogage représente l'activité de production majeure du dépôt légal, à cette tâche quotidienne sont donc employés la majorité des agents du service.

<sup>7</sup> A ce titre, l'INA disposera d'un espace de communication réservé dans la salle audiovisuelle du Rez-de-jardin, p. VI.

<sup>8</sup> Pour en savoir plus sur le service du dépôt légal, voir en annexe n° 5 ; « la Brochure de présentation du dépôt légal audiovisuel », p. VII.

<sup>9</sup> Rappelons que la Phonothèque nationale jusqu'à son intégration dans la BnF figurait au nombre des départements spécialisés de la Bibliothèque nationale.

### 1. Production

#### *a. Formation*

J'ai donc été associé, comme tout un chacun, au travail de catalogage du service. A cette occasion, j'ai, durant deux semaines environ<sup>10</sup>, suivi une formation auprès de Nelly Saboureau, par ailleurs responsable du cédérom BnF-DSAM dans le département. Bien qu'accélérée, cette formation m'a permis de me familiariser avec les normes de catalogage des vidéogrammes, ainsi qu'avec le format InterMarc en usage à la Bibliothèque nationale. Notons à cet égard que dans quelques mois la nécessaire compatibilité de l'ensemble des notices de la Bibliothèque nationale de France rendra obligatoire un catalogage dans un nouveau format dit « InterMarc intégré » dont les programmes de formation pour les agents sont actuellement à l'étude.

En raison de l'axe de travail spécifique de mon stage (une réflexion sur l'indexation les modalités d'accès aux vidéogrammes de fiction), je n'ai pas été formé au catalogage de la non-fiction : les règles typologiques sont en effet tout à fait différentes puisque les vidéogrammes de fiction sont indexés par « genre », tandis que la non-fiction requiert une indexation matière analogue à celle pratiquée pour les imprimés (indexation « Rameau »)

#### *b. Le catalogage*

Au Service du dépôt légal du Département de l'audiovisuel, et particulièrement au dépôt légal de la vidéo, sont menées de front deux activités de catalogage distinctes :

- En premier lieu, il convient de solder le catalogage courant ; celui-ci concerne les documents arrivés dans le service dans le cours du mois. En septembre et octobre (les chiffres de novembre ne sont pas encore disponibles) ont été ainsi

---

<sup>10</sup> Voir annexe n° 3, p. V.

créées respectivement 831 et 845 notices. Sur un an, la moyenne est de 659 notices par mois.

- En second lieu, il faut assurer le catalogage rétrospectif. Entrepris après la fusion des deux établissements en 1994 (BN et EPBF), il représente l'une des tâches les plus lourdes du service. En septembre et octobre, 716 et 797 notices ont été ainsi créées, ce qui représente au total 4269 depuis le début du catalogage rétrospectif. D'après les estimations du service, 11 à 12 mois suffiront pour terminer le catalogage rétrospectif dont le solde correspond à une années de prospection.

C'est à ce second type de catalogage que j'ai participé, au rythme d'une journée jusqu'à la mi-octobre, puis d'une demi-journée par semaine, mon travail étant alors vérifié par Nelly Saboureau avant d'être validé définitivement.

## 2. Service public

### *a. Une nouvelle phase du Système audiovisuel (SA)*

Après la traditionnelle fermeture de début septembre suivie d'une période d'ouverture limitée dans la deuxième quinzaine de septembre, le Département de l'audiovisuel a lancé la « phase 2 » le 7 octobre 1997. Il s'agissait, 10 mois après l'ouverture du bâtiment au public de multiplier l'offre de documents disponibles sur un plus grand nombre de Postes audiovisuels (PAV) et d'accroître le nombre de documents consultables en salle B<sup>11</sup>.

En effet, le système de consultation des documents audiovisuels et multimédia, appelé plus simplement SA (Système audiovisuel), a pour objectif de rendre accessible l'essentiel de la collection audiovisuelle et multimédia aux usagers du Haut-de-jardin. Ce même système met en œuvre les ressources associées que sont les postes de consultation, les régies et les réseaux. Rappelons ici que les usagers du Haut-de-jardin ont directement accès aux collections grâce à ce système. Deux circuits de communication du document existent désormais :

<sup>11</sup> Sur l'accroissement des collections disponibles lié à la mise en place de la phase 2, voir l'annexe n° 6 ; « le Système audiovisuel, de la phase 1 à la phase 2 », p. IX.

Handwritten notes: "p6/8 ->" and "?!".

d'où sortent-ils  
la politique de numérisation?

- Les serveurs d'images fixes ou animées et d'enregistrements sonores numérisés : les usagers consultent une image ou un enregistrement numérique.
- Les robots vidéo et audio : l'image des vidéocassettes ainsi disposées dans un robot est transmise par voie optique, mais la qualité de l'image sur écran demeure une définition analogique.

#### b. La formation au service public

C'est dans cette perspective de réouverture complète du Haut-de-jardin en phase 2 que j'ai été associé à une formation au service public destinée à l'ensemble des agents du département. Avant une initiation à la manipulation des postes audiovisuels en salles, une demi-journée complète fut consacrée à la présentation par les acquéreurs des collections disponibles en Haut-de-jardin.

Ces collections ont une vocation encyclopédique ; elles proviennent soit des fonds propres de la Phonothèque nationale, soit d'acquisitions effectuées auprès des représentants des ayant-droits. A ce dernier cas, le plus courant dans le domaine des images animées, s'associe le plus souvent un achat des droits attachés au support, c'est-à-dire qu'il est interdit de reproduire la cassette, même dans le cas d'une copie de sauvegarde. En outre, une partie des quelques 300 heures vidéo sur serveur et des 2 100 vidéocassettes actuellement mises à la disposition des lecteurs sont issues des collections de l'INA<sup>12</sup>. Rappelons ici que seuls des vidéogrammes de non-fiction ont été acquis pour le Haut-de-jardin, alors que les collections imprimées intéressent tant le cinéma (son histoire, son actualité) que la télévision ou la musique.

Enfin, le Département de l'audiovisuel met à la disposition des usagers des images fixes (photographies, estampes), qui proviennent soit d'acquisitions négociées expressément pour la salle de lecture, soit d'un programme de numérisation d'images disponibles au Département des estampes et de la photographie. Ce bref détour par Richelieu me permet de faire remarquer que nous n'avons pas reçu de formation pour l'accueil du public dans la salle réservée aux chercheurs, sur le site Louvois, sinon au moment de la visite de l'ensemble du Département. Il n'en reste pas moins que c'est

↗ B? Louvois?  
dans cette salle, et bientôt en salle P du site François-Mitterrand, que les usagers auront accès à l'ensemble du patrimoine de l'audiovisuel, entré par acquisition ou par la voie du dépôt légal. Les chercheurs y auront la possibilité non seulement de consulter des documents, mais aussi d'en demander une reproduction, comme c'est actuellement le cas pour les enregistrements<sup>13</sup>.

### c. La salle de l'audiovisuel

La salle de l'audiovisuel en Haut-de-jardin, ou salle B, offre aux usagers 137 places<sup>14</sup> dont 68 sont équipés de postes audiovisuels. 58 places sont équipées de postes de consultation universelle (PAV de type classique, image fixe, image animée et son) qui permettent d'accéder aux collections sonores, d'images fixes ou animées, et ce directement depuis le catalogue<sup>15</sup>. De plus, 8 postes sont réservés à la consultation des multimédias, reliés directement au serveur de d'une capacité de 292 cédéroms. Restent deux postes dits « audiovisuels d'assistance » (PAS) qui ne donnent accès qu'au catalogue des collections du Haut-de-jardin, 3 postes en réseaux permettant une consultation de cédéroms bibliographiques en réseau : il s'agit du catalogue du Haut-de-jardin, du cédérom Bnf-DSAM, de ceux du British Film Institute (BFI), de la Fédération internationale des Archives du Film (FIAF), de Myriade (catalogue collectif des périodiques), de Muse (consacré aux collections relatives à la musique) et d'une liste des cédéroms consultables dans les autres salles.

Mentionnons enfin pour mémoire un poste de consultation de *Gallica*, le serveur de documents numérisés (texte et images fixes), préfiguration de la bibliothèque virtuelle disponible sur Internet et accessible en salle grâce à un réseau Intranet. Par ailleurs dix postes de consultation universelle se trouvent répartis dans l'ensemble des salles du Haut-de-jardin. De même, chaque Département offre à ses usagers un poste de consultation d'Internet.

↖ 12 Pour un tableau synoptique de la quantité des collections disponible en Haut-de-jardin, voir l'annexe n° 6, p. X.

13 Voir en annexe n° 7 un « formulaire de demande de reproduction de document sonore », p. XI.

14 A titre de comparaison, la salle P, en Rez-de-Jardin, se verra pourvue de 318 places.

15 Voir annexe n° 8 ; « plan de la salle B (Département de l'audiovisuel, Haut-de-jardin) », p. XIII.

#### 1. Le cédérom Bnf-DSAM, nouvel outil de renseignement pour les lecteurs

##### a. *Structure et composition du cédérom*

ya t'il vraiment qq chose  
là dedans ?

Aux tâches quotidiennes inhérentes à la vie du Département que je viens d'énumérer (catalogage et accueil du public) s'ajoutaient donc des missions spécifiques. La première d'entre elles intéressait le cédérom de la Bibliographie nationale française- Documents sonores, audiovisuels et multimédias (Bnf-DSAM). Il s'agissait de voir dans quelle mesure il était possible d'évaluer les immenses collections issues du dépôt légal<sup>16</sup> et surtout d'expérimenter la pertinence de l'indexation par genre des vidéogrammes de fiction, avec un regard qui soit tout à la fois celui du bibliothécaire mais aussi du chercheur en histoire du cinéma.

Édité par Chadwyck-Healey, ce catalogue est constitué dans sa dernière édition (octobre 1997) de plus de 250 000 notices de documents reçus par dépôt légal à la Bibliothèque nationale de France, notices qui sont transférées depuis OPALINE<sup>17</sup>. La grande majorité des notices correspond à des documents sonores (plus de 184 000), mais les vidéogrammes représentent une part non négligeable de ce catalogue (près de 48 000 notices) ; la proportion des fictions dans ce dernier ensemble atteint les 40 %. Un nouveau disque est édité tous les deux mois et diffusé dans les institutions (bibliothèques et médiathèques) abonnées.

mode de  
détermination  
du % ?

##### b. *Observations sur le cédérom Bnf-DSAM*

Les observations que j'ai menées sur le cédérom Bnf-DSAM intéressent donc exclusivement une recherche effectuée sur le dépôt légal des vidéogrammes de fiction, dans la double perspective de l'évolution de la configuration du cédérom Bnf-DSAM et de l'ouverture du rez-de-jardin (accès des collections du dépôt légal aux chercheurs). Au

aux ?

<sup>16</sup> Pour de plus amples détails sur les collections, voir annexe n° 9 ; « Répartition des collections sur le cédérom Bnf-DSAM », p. XIV.

<sup>17</sup> Voir annexe n° 10 ; « Une notice de catalogue en format public issue du cédérom Bnf-DSAM », p. XV.

fondement de ce travail nous postulons l'immense intérêt des collections du dépôt légal pour les chercheurs en histoire du cinéma, les cinéphiles, les critiques, etc.<sup>18</sup>

Le cédérom Bnf-DSAM présente quelques points forts extrêmement appréciables. Citons-en deux à l'occasion :

- La recherche par titre peut être effectuée en français ou en anglais indifféremment (voire dans une autre langue). Cette possibilité est particulièrement satisfaisante dans le cas de films américains dont la tradition cinéphile n'a retenu le titre que dans sa langue originale, et non celui adopté lors de la distribution du film en salle, celui-là étant parfois fort différent.
- La notion "d'auteur du film" est envisagée sous un angle suffisamment vaste pour autoriser l'utilisateur à y reconnaître tant le cinéaste que le scénariste (questionnement effectué pour James Agee, scénariste de *la Nuit du chasseur*, ainsi que pour Dalton Trumbo, scénariste de *Lonely are the brave*, et de *Spartacus*). Il peut également s'agir de l'auteur adapté (Molière, Victor Hugo, etc.).

Cependant, la date qui figure dans la notice abrégée est naturellement celle du dépôt légal de la vidéo. Ceci ne serait pas particulièrement gênant si la date de réalisation ou de production du film figurait à coup sûr dans la notice ISBD. Mais de nombreux titres ne sont pas affectés d'une date (seule la date de copyright apparaît dans la zone de notes), et dans le meilleur des cas la date de copyright du film ne correspond pas toujours à celle de la production ou de la réalisation du film.

Il semble donc essentiel de rappeler que les objets catalogués sont des vidéocassettes. Le catalogage s'applique au document vidéo, et parfois davantage à son contenant qu'au contenu lui-même. Or l'utilisation du dépôt légal fiction au Rez-de-jardin sera faite par des lecteurs désireux de mener des recherches exhaustives, assorties d'un visionnement des films. Or la production de vidéogrammes n'est jamais qu'une production de copies. C'est la raison pour laquelle il convient dans le catalogue de rappeler l'existence "première" du film, ce sont les dates de réalisation et de production initiale qui revêtent de l'importance, parce que l'enjeu de la recherche pour la fiction sera toujours le film et non la cassette. Il apparaît donc que c'est principalement cette

<sup>18</sup> Ces observations ont donné lieu à l'élaboration d'une méthodologie destinée à une meilleure connaissance des collections présentées sur le cédérom Bnf-DSAM, document reproduit en annexe n°

distorsion entre l'objet-film et l'objet-cassette qu'il conviendrait de résoudre pour permettre des recherches sérieuses. Une fois cette étape franchie, il convient de se pencher sur la pertinence de l'indexation par genre des films issus du dépôt légal.

c. *Travail sur les genres de la fiction du dépôt légal*

La comparaison des genres institués dans le catalogue de la Bibliographie nationale et de ceux préconisés par Catherine Fournial est riche d'enseignements<sup>19</sup>. Il convient toutefois d'émettre une réserve quant à ces deux méthodes d'indexation. Catherine Fournial n'a pas cherché à améliorer l'indexation mais à la rendre compatible avec celle en usage au CNC. Notre perspective de travail est à cet égard foncièrement différente. Il s'agit bien d'affiner les codes-genre en usage à la Bibliothèque nationale de France sans prendre en considération une éventuelle compatibilité avec d'autres systèmes d'indexation. Un tableau comparatif des deux systèmes (existant et proposé) permet de constater que, malgré les apparences (Catherine Fournial propose 16 genres précis quand la BnF n'en propose que 14), certains genres cinématographiques n'apparaissent pas dans les propositions de normalisation émises par Catherine Fournial : *exit* les films d'art et d'essai, le cinéma politique et le dessin animé. Par ailleurs, nous reprocherions à Catherine Fournial une insuffisante hiérarchisation des genres. On ne saurait mettre sur le même pied le cinéma fantastique qui est un genre à par entière et le film-catastrophe qui est au mieux un sous-genre.

Le travail sur les genres que nous suggérons suppose quelques postulats :

1. Le travail préalable d'exploration de chaque genre existant devra être accompli, la liste que je propose est provisoire et non limitative.
2. Plusieurs genres peuvent s'appliquer à une même notice et donc à un même film.
3. La Bibliothèque nationale de France n'a pas prétention à innover en la matière. Elle se doit de prendre en compte les genres existants, tant dans son propre catalogue que dans la tradition cinéphile et historique. Le but de ce

11 ; « Méthode d'exploration du cédérom Bnf-DSAM », p. XVI. ))

19 Voir annexe n° 12 ; « tableau comparatif des genres utilisés pour l'indexation des vidéos », tableau n° 1, p. XIX.

« rafraîchissement » des genres reste le service rendu au lecteur ; il est donc primordial qu'un usager puisse y reconnaître les habitudes historiques.

4. Il convient de distinguer : - les genres principaux (policier, western, etc.)
- les sous-genres (cinéma gore, danse, etc.)
  - les courants historiques (néo-réalisme, etc.)

On peut donc établir<sup>20</sup> :

- Une liste de genres principaux inspirés de l'indexation actuellement utilisée à la BnF.
- Une liste de sous-genres importants historiquement créés aux côtés des genres principaux par ajout d'un indice après le code (*par exemple* : 612-1 pour Burlesque)
- Une liste de « genres historiques » que nous considérons comme facultatifs dans une perspective de remise à plat des codes-genre mais qui en revanche peut apparaître comme une liste indicative de corpus à élaborer. Certains d'entre eux peuvent être intégrés dans les sous-genres de la colonne précédente.

Bien des genres dits « historiques » n'ont cependant pu trouver de place dans cette classification par genre ; il s'agit des Serials, de la Qualité française, du Néo-réalisme, du Réalisme poétique, du Cinéma novo, de la Nouvelle Vague, de la Movida, etc. Autant de catégories difficilement repérables à la lecture du catalogue et qui pourront constituer, comme on le verra, des « corpus » mis à la disposition des lecteurs. L'enjeu d'une telle réflexion réside essentiellement dans un souci de raffinement du catalogage, et ce afin de permettre aux chercheurs d'accéder directement aux films dont ils ont besoin, mais aussi par ce qu'il s'agit là d'un premier moyen de mise en exergue de certaines parties du fonds jusqu'à présent indétectables, comme le suggère la création d'un genre « biographies filmées » par exemple.

<sup>20</sup> Voir annexe n° 12, tableau n° 2 ; « Proposition de remaniement de l'indexation des vidéogrammes de fiction à la Bibliothèque nationale de France », p. XX.

## 2. Les passerelles avec les utilisateurs

### *a. Constitution d'un questionnaire à l'usage des chercheurs*

Le questionnaire a été élaboré d'après une grille expérimentée dans les ateliers de recherche organisés par l'INA<sup>21</sup>. Certes, cette dernière s'appliquait à des documents audiovisuels documentaires, intéressant le dépôt légal propre à l'Institut national de l'Audiovisuel, mais je me suis efforcé de l'adapter à des modalités de recherche propres à la fiction, et aux champs couverts par l'histoire du cinéma (genres cinématographiques, auteurs, acteurs, cinéphilie, critique, histoire des représentations, etc.)<sup>22</sup>.

Par ailleurs, certaines des questions qui y figurent intéressent la constitution de la filmographie. Il me semblait tout à fait essentiel de savoir si les futurs usagers du Rez-de-jardin utiliseront le cédérom Bnf-DSAM comme document primaire, ou si celui-ci interviendra dans leur recherche de manière secondaire, après l'établissement préalable d'une filmographie grâce à des instruments de recherche différents, qu'ils soient sur support papier (filmographie Pathé de R. Bousquet, filmographies de Jean Mitry ou de R. Chirat) ou qu'il s'agisse de bases de données filmographiques consultables en salle comme l'*International film index* (BFI) ou l'*International film archive* (cédérom édité par la Fédération Internationale des Archives du Film).

Enfin, quelques grandes préoccupations de principe ont présidé à l'élaboration de ce questionnaire : il s'agit en premier lieu d'anticiper sur les usages du public en Rez-de-jardin face à un catalogue et à des collections d'un genre nouveau (rappelons qu'il n'existe pas à l'heure actuelle, hormis les archives du film à Bois-d'Arcy, de véritable lieu de consultation des documents de fiction), tant dans leurs modalités de recherche que dans leur attitude de « spectateur » face à un fonds de vidéogrammes, avec des facilités de consultation comparables à celles d'un poste de télévision. Ce postulat explique la série de questions semi-ouvertes relatives à l'attitude de ces usagers lorsqu'ils utilisent un magnétoscope pour consulter un film.

<sup>21</sup> *Ateliers de recherche méthodologique de l'INA. Comptes-rendus et contributions*, janvier-février 1997 ; Atelier du 17 janvier 1997, cahier n° 1, p. 43-57.

<sup>22</sup> Le questionnaire figure en annexe n° 13 ; « Questionnaire destiné aux chercheurs du Département de l'audiovisuel », p. XXII.

b. *Test du questionnaire auprès du public potentiel du Rez-de-jardin*

Ce questionnaire a été adressé à une dizaine de personnes, jeunes chercheurs en histoire-histoire du cinéma, apprentis-bibliothécaires, ou simples cinéphiles, fragment du public à venir de la future salle de l'audiovisuel en rez-de-jardin. La variété de leurs préoccupations m'a permis de tester le questionnaire et de l'améliorer en vue de le soumettre aux lecteurs de Louvois, toujours dans ce même souci d'anticipation de leurs usages et de leurs besoins. +?

Il m'est apparu qu'une recherche personnelle pouvait revêtir des exigences tout aussi importantes qu'une recherche purement universitaire ou à caractère strictement professionnel ; les demandes sont dans les deux cas tout aussi précises (cas d'une recherche sur *le Doulos* de Jean-Pierre Melville). C'est la raison pour laquelle j'ai privilégié le thème et le contexte de la recherche sur son titre. Certes, on ne saurait déduire d'un test mené sur un échantillon aussi étroit de considérations quantitatives. En revanche, quelques observations s'imposent, relatives à l'élaboration de la filmographie, aux attentes suscitées par un catalogue produit par la Bibliothèque nationale de France et enfin aux usages prévisibles du dépôt légal audiovisuel.

c. *Tentative d'approche des modalités de la recherche en Rez-de-jardin*

La plupart des personnes interrogées ont préalablement constitué une filmographie ; le cédérom Bnf-DSAM ne vient en quelque sorte que confirmer cette recherche préalable, mais il apparaît toutefois qu'un travail d'explication sur la nature de la bibliographie nationale française est indispensable : peu de lecteurs savent qu'il ne s'agit là que d'un reflet de l'édition vidéo qui reste partielle par la force des choses.

La présentation de la notice détaillée a laissé perplexé un certain nombre de mes interlocuteurs<sup>23</sup>. Le titre du film se distingue mal de l'ensemble et l'on m'a fréquemment demandé si une ligne distincte consacrée aux auteurs et aux acteurs ne serait pas susceptible d'accroître la lisibilité de la notice. En outre, la zone d'autorité, qui en format public n'apparaît pas explicitement comme telle, a semblé redondante avec la première ligne de la notice à la plupart des personnes interrogées. Tous se sont interrogé

---

<sup>23</sup> Voir annexe n° 10, p. XV.

sur l'absence de date de réalisation du film. Des explications sur les pratiques de catalogage ont alors été nécessaires, explications qu'il conviendrait de résumer par une aide présente à l'écran de manière à rendre transparente cette datation de la cassette à défaut de la corriger<sup>24</sup>.

Enfin ces cinéphiles assidus, ces adeptes de la salle obscure semblent tous disposés à mettre à profit l'ensemble des possibilités de visionnement que pourrait leur fournir le plus moderne des magnétoscopes, sans envisager que la fragilité des cassettes leur interdise de pratiquer l'arrêt sur image ou le ralenti, à moins de numériser le document au moment de la vision. Mais les exemplaires uniques, nombreux dans le catalogue, n'offriront pas de telles possibilités : c'est donc un véritable travail de pédagogie qu'il convient d'engager auprès du lecteur-chercheur dans la perspective de l'ouverture du Rez-de-jardin.

### 3. La cartographie des collections du Département de l'audiovisuel

#### *a. L'insertion dans un groupe de travail*

En septembre a été entrepris dans le département un travail de « cartographie » des fonds destiné à appréhender le contenu des collections et à en tracer à grands traits les contours (domaines représentés, champs du savoir privilégiés, etc.). Le gigantisme de celles-ci (plus de 240 000 notices sur le cédérom) rend en effet difficile leur connaissance par les agents du Département, alors que dès l'ouverture du Rez-de-jardin en octobre prochain, certains d'entre eux seront appelés à renseigner les lecteurs. Cette démarche impliquait un travail préalable « d'appropriation » des collections, travail dont j'avais modestement jeté les bases dans le document de « méthode d'exploration du cédérom Bnf-DSAM »<sup>25</sup>. C'est pourquoi j'ai été associé à cette entreprise.

En compagnie de deux conservateurs du Département (Mmes Régine Lartigue, responsable de la salle de consultation destinée aux chercheurs, et Anne-Marie Delaune, responsable des acquisitions audiovisuelles pour le Haut-de-jardin), j'ai été amené à réfléchir, dans le cadre d'un groupe de travail sur le cinéma, à l'élaboration d'une

<sup>24</sup> Sur les solutions envisagées, voir p. 22 ; « Perspectives de travail ».

méthodologie pour la cartographie des fonds ainsi que d'éventuelles modalités de facilitation des accès pour les chercheurs. Une telle entreprise ne pouvait qu'être étroitement associée avec le test du questionnaire mené en parallèle puisqu'il s'agissait dans ce dernier de tenter d'approcher les pratiques à venir des chercheurs face aux collections du Rez-de-jardin.

*b. L'élaboration d'une méthodologie pour la cartographie des fonds*

L'élaboration de « corpus » destinés à rendre visible sur le catalogue ce qui ne l'est pas actuellement participe directement d'un double souci de facilitation des accès aux collections pour les chercheurs et d'appropriation des collections par les agents. Elle s'inscrit donc directement dans ce travail de cartographie.

La notion de patrimoine cinématographique est l'un des critères déterminants dans l'élaboration de corpus mis en évidence pour les chercheurs du Rez-de-jardin. En effet, si les documents de fiction issus du dépôt légal recouvrent assez exactement l'édition vidéo en France, la part des classiques y est honorable et apparaît comme une donnée essentielle de la recherche en l'histoire du cinéma. Aucun autre centre de recherche ne propose en France autant de films de fiction : les collections de la Bibliothèque de l'Image-Filmothèque sont extrêmement réduites, le centre des Archives du film à Bois-d'Arcy ne dispose guère que de cinq tables de consultation des films, les collections des autres cinémathèques en France, en particulier les cinémathèques régionales, sont trop réduites quantitativement pour satisfaire les demandes des chercheurs. C'est donc dans ce domaine que la Bibliothèque nationale de France a un rôle de premier plan à jouer.

Par ailleurs, le cédérom DSAM de la bibliographie nationale française présente un atout à nul autre pareil ; l'indexation des fictions par genres. En effet, certains genres, riches d'une plus-value critique, esthétique et cinéphile, font l'objet de nombreuses recherches. Un croisement du patrimoine, des genres et des auteurs, catégorie chère à l'historiographie et à la critique cinématographique en France, permettrait sans nul doute de mettre à la disposition des chercheurs des outils novateurs

---

<sup>25</sup> Voir annexe n° 11, p. XVI.

et satisfaisants, en comblant un manque crucial de données que le seul *Film Index International* du BFI ne suffit pas à combler.

Ces critères une fois posés, il convient de déterminer des domaines où cette expérience d'élaboration de corpus pourrait être menée, tout en prenant en compte les besoins les plus criants et les champs de recherche où la consultation des films semble la moins aisée et la plus désirable<sup>26</sup>. Comprendons bien qu'il ne s'agit pas d'établir des corpus de « préférences », ou des œuvres les plus fameuses de l'histoire du cinéma. Ces corpus ne seront relatifs ni à Charlie Chaplin, ni aux « cinquante plus grands classiques de l'histoire du cinéma ». Je ne perds pas de vue que nous nous trouvons pour l'exploitation du dépôt légal en Rez-de-jardin, et que ces vidéographies s'adressent à des chercheurs. Mettre à jour ce qui est invisible, telle pourrait donc être la définition des corpus.

### c. Perspectives de travail

Dans un tableau récapitulatif, j'ai pris l'initiative de résumer le coût horaire qui ~~me~~ semble nécessaire pour une cartographie relativement complète des vidéogrammes de fiction issus du dépôt légal<sup>27</sup>. Les étapes successives ~~que j'ai~~ définies (méthode d'exploration et élaboration de corpus) constituent ce que l'on pourrait appeler une phase complète de travail sur les collections. D'autres angles d'attaque peuvent néanmoins donner lieu à de nouvelles possibilités d'exploration. Quelques grands axes de recherche peuvent ainsi être déterminés. Ajoutons qu'il semble préférable que ces tâches soient accomplies par de petites équipes de travail (groupes de 3 agents pour la première période, et de 2 agents pour la seconde). L'implication d'agents possédant une connaissance préalable en cinéma est préférable. Cette répartition du travail par équipe permettrait de réduire notablement la durée globale de cette phase d'exploration des collections.

Par ailleurs, il pourrait être utile de mettre en œuvre au niveau Rez-de-jardin une série d'instruments d'aide à l'utilisateur, qu'il s'agisse d'outils bibliographiques ou de

---

<sup>26</sup> Voir annexe n° 14 ; « Constitution de corpus et coût horaire de la cartographie des fonds », 1., C.1, C.2, C.3, p. XXVII.

<sup>27</sup> Voir annexe n° 14, 2. « Tableau récapitulatif du temps nécessaire à une cartographie des fonds », p. XXIX

simples guides destinés à faciliter l'utilisation des catalogues et la consultation des fonds. Cette amélioration des accès peut donc revêtir plusieurs formes :

1. Guides succincts sur support papier. En ce qui concerne la cédérom Bnf-DSAM, une brève énumération des genres utilisés pour la fiction permettrait aux chercheurs de s'y repérer sans difficulté.
2. Aides à la manipulation du catalogue, éventuellement par l'insertion d'écrans indiquant à l'utilisateur les éventuelles modifications survenues dans les pratiques du catalogage au fil des années. De tels changements, non signalés comme c'est le cas actuellement, ne manqueront pas d'induire l'utilisateur en erreur.
3. Passerelles entre les cédéroms de la bibliographie nationale française et du British Film Institute. Rappelons que l'éditeur reste Chadwick-Healey, que l'utilisation des deux bases de données est sensiblement identique, et que par ailleurs les renseignements fournis sont exactement complémentaires (génériques complets pour le BFI, zone d'édition exhaustive pour la Bnf à titre d'exemple).
4. Aides bibliographiques : peut-être serait-il envisageable de mettre en oeuvre des instruments bibliographiques spécifiques, tout au moins une bibliographie des principales filmographies existantes, notamment celles éditées sur cédérom et celles apparaissant sur Internet : un tel outil serait régulièrement mis à jour et apporterait une aide non négligeable dans un domaine où la bibliographie est extrêmement évolutive.
5. Des programmes de recherche spécifiques pourraient être lancés, à l'instar de celui proposé à l'occasion de la dernière réunion. Ainsi pourrait être lancé un programme d'histoire de l'édition vidéo, permettant d'évaluer la représentativité des principaux cinéastes dans cette production singulière, la part des films initialement édités pour le cinéma et de ceux édités uniquement en vidéo, etc.

## CONCLUSION

---

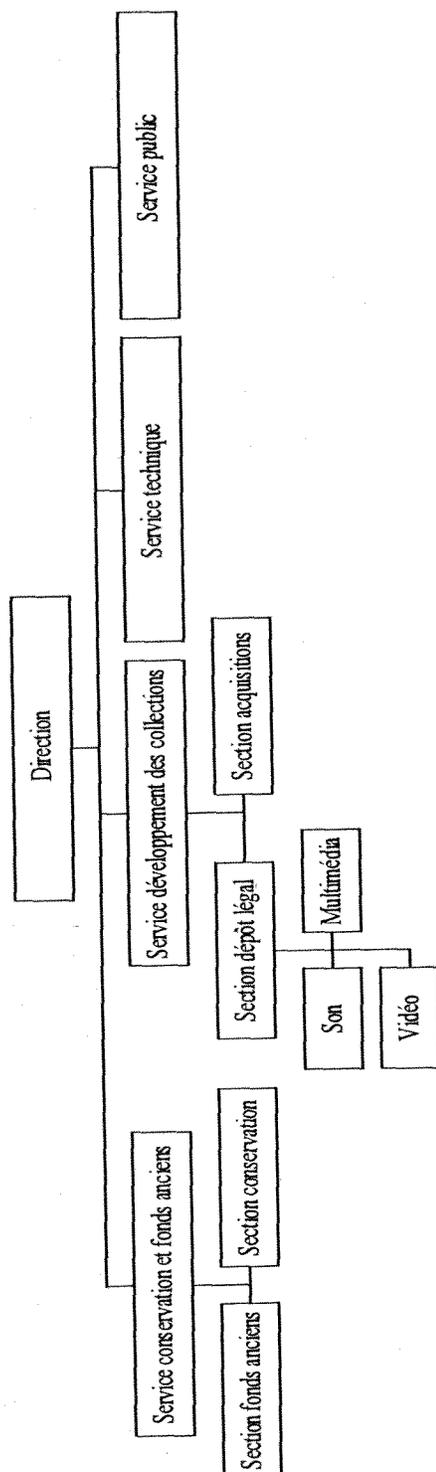
C'est dans cette juxtaposition d'un travail mené sur le quotidien du Département et d'une recherche prospective que j'ai perçu toute la qualité de ce stage. En effet, il a eu pour moi l'avantage d'allier les tâches de la bibliothèque grand-public (notamment la formation au service public et le service public lui-même) avec une réflexion plus ancrée sur la perspective de l'ouverture du Rez-de-jardin, dans une grande complémentarité avec Nelly Kuntzmann. A cette double démarche correspond une double insertion, dans un service et dans un groupe de travail, qui m'a permis de vivre cette période comme une expérience professionnelle en dimension réelle, moment de vraie réflexion sur le contenu des collections, dimension scientifique du métier de conservateur qui demeure sans conteste la plus exaltante.

Je ne manquerai pas de retenir non plus de cette période de trois mois la difficulté dans tout établissement – et particulièrement dans un établissement de la taille de la Bibliothèque nationale de France - de gérer une « structure » où toute initiative implique plusieurs personnes, aux désirs et aux sensibilités parfois contradictoires. Dans cette perspective, le plus formateur, sans conteste, fut l'apprentissage du fonctionnement d'un « groupe » ou d'une « équipe » en milieu professionnel.

## ANNEXES

ANNEXE N° 1

ARCHITECTURE SIMPLIFIEE DU DEPARTEMENT DE L'AUDIOVISUEL DE LA BNF



## ANNEXE N° 2

### LES MISSIONS DU STAGE DEFINIES EN AVRIL 1997

#### 1. Participation à la vie du département

- Connaissance du fonctionnement du département (dépôt légal, acquisitions, coordination bibliographique).
- Accueil du public en salle de consultation.

#### 2. Association à la production du service du dépôt légal

- Initiation au catalogage des vidéogrammes.
- Participation au catalogage des vidéogrammes (fiction)

#### 3. Préparation à la mise à disposition du dépôt légal des vidéogrammes pour les chercheurs

##### a. Prise de connaissance et manipulation du cédérom Bnf-DSAM :

- Interrogation de l'ensemble du catalogue afin de se familiariser avec lui
- Interrogation intéressant la vidéo de fiction afin de déterminer les forces et les faiblesses du catalogue à des fins de recherche axée sur le cinéma et son histoire.

##### b. Autour d'un « genre-BnF »

Exploration des possibilités de recherche à partir d'un genre préalablement établi (ex. : « espionnage-policier »). Evaluation de la qualité de la classification par genre (possibilités d'affiner ?, introduction de sous-genres ?, adéquation de la nomenclature des genres avec les préoccupations des chercheurs en cinéma ?)

c. Modalités d'interrogation du catalogue

- Elaboration d'un bref questionnaire destiné aux chercheurs
- Interrogation du catalogue par de jeunes chercheurs en vue de vérifier si celui-ci répond à des protocoles de recherche variés, et s'il s'adapte aux principaux champs de la recherche en histoire et esthétique du cinéma.

d. Recherche de solutions

- Problème de la mise en valeur du contenu des collections (les films eux-mêmes et non les vidéocassettes)
- Problème de la représentation du « patrimoine cinématographique » dans les collections issues du dépôt légal.
- Problème des genres et des sous-genres, de leur codification par les cinéphiles et les historiens du cinéma d'une part, et par les services bibliographiques de la Bibliothèque nationale de France d'autre part.
- Amélioration et facilitation des accès pour les lecteurs du Rez-de-jardin.

### ANNEXE N° 3

#### EMPLOI DU TEMPS GENERAL DU STAGE

**Remarque** : ce stage s'est déroulé à mi-temps, soit 18 heures par semaine, et nous nous étions entendus avec ma directrice de stage pour une présence les mercredi (toute la journée), jeudi (matinée) et vendredi (toute la journée). A l'exception de la période de formation, seuls les vendredis étaient consacrés au travail de catalogage.

Semaine	Tâches	Dates importantes
Semaines 1 et 2 (1 <sup>er</sup> au 12 sept.)	Découverte du département (visite des bâtiments Louvois et François-Mitterrand)	
Semaines 3 et 4 (15-26 sept.)	Formation au catalogage	
Semaine 5 (29 sept.-3 oct.)	Formation au service public	<b>23 sept.</b> : 1 <sup>ère</sup> réunion « cartographie des collections »
Semaines 5 et 6 (29 sept.-10 oct.)	Observations sur le cédérom BnF-DSAM	
Semaines 7 et 8 (13-24 oct.)	Elaboration du document « cartographie des collections »	
Semaines 8 et 9 (20-31 oct.)	Elaboration et envoi des questionnaires destinés aux chercheurs	<b>15 oct.</b> : 2 <sup>nde</sup> réunion « cartographie des collections » <b>29 oct.</b> : 3 <sup>e</sup> réunion « cartographie des collections » <b>31 oct.</b> : service public
Semaines 10 et 11 (3-14 nov.)	Réception des chercheurs, interrogations menées sur le cédérom Bnf-DSAM	<b>13 nov.</b> : service public
Semaine 12 (17-21 nov.)	Rédaction du rapport de stage	<b>21 nov.</b> : 4 <sup>e</sup> réunion « cartographie des collections »

ANNEXE N° 4

LES COLLECTIONS PATRIMONIALES DU DEPARTEMENT DE L'AUDIOVISUEL

<b>Support</b>	<b>Détail des collections</b>	<b>Nombre de documents</b>
<u>Fonds sonores</u> (collecte des documents depuis 1911)	- 78 tours	320 000
	- microsillons	335 000
	- disques compacts	80 000
	- collections diverses	265 000
	<b>Total</b>	<b>1 000 000</b>
<u>Vidéogrammes</u> (collecte des documents depuis 1975)		
	<b>Total</b>	<b>50 000</b>
<u>Multimédias</u> (collecte des multimédias monosupport depuis 1993)		
	<b>Total</b>	<b>27 000</b>

*alignant Numéro*

## ANNEXE N° 5

### BROCHURE DE PRESENTATION DU DEPOT LEGAL AUDIOVISUEL

#### **Le dépôt légal des phonogrammes, des vidéogrammes et des multimédias**

Le dépôt légal est un **dépôt obligatoire** de tout phonogramme (cd audio, disque, cassette...), vidéogramme (vidéocassette, vidéodisque...) ou multimédia mis en location, en vente, en distribution, importé ou mis à la disposition d'un public limité ou non, gratuitement ou non.

Il s'effectue à la Bibliothèque nationale de France et aucun autre dépôt ne peut s'y substituer.

---

#### **Les textes juridiques de référence**

- Loi n° 92-546 du 20 juin 1992  
(*Journal officiel* du 23 juin 1992).
- Décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993  
(*Journal officiel* du 1<sup>er</sup> janvier 1994).
- Arrêté du 12 janvier 1995 (*Journal officiel* du 20 janvier 1995)

---

#### **Les buts du dépôt légal**

---

##### **La constitution d'une collection de référence**

Le dépôt légal permet de constituer un patrimoine irremplaçable pour la collectivité nationale dont il contribue à préserver la mémoire.

---

##### **Une garantie pour les professionnels**

Par ce dépôt, l'Etat devient propriétaire du support déposé, jamais des droits qui s'y rattachent. Bien au contraire, dans sa mission même, il est garant des droits des auteurs, des interprètes et des producteurs.

Le dépôt légal confère un élément de protection supplémentaire contre le plagiat, le piratage et la concurrence déloyale. En cas de litige, la date de dépôt légal constitue une présomption d'antériorité d'un document par rapport à un autre.

---

### **Une base de données et la consultation des documents**

Tout document déposé est signalé dans la base de données OPALINE et dans le cédérom de la Bibliographie nationale française (documents sonores, audiovisuels et multimédias) réalisée par le département de l'audiovisuel.

Comme tout fonds documentaire, le patrimoine constitué est consultable sur place par un public justifiant d'une recherche particulière (professionnels de l'audiovisuel, de la documentation, chercheurs, etc.).

Le cas échéant, la Bibliothèque nationale de France respecte la confidentialité exigée par les déposants pour certains documents spécifiques.

Le service répond également à de nombreuses recherches par téléphone et par courrier.

---

### **Les modalités de dépôt**

- Le dépôt légal doit être effectué en **deux exemplaires** au plus tard le jour de la mise à disposition du public.

Tout exemplaire déposé doit être de parfaite qualité technique et identique aux exemplaires mis à la disposition du public.

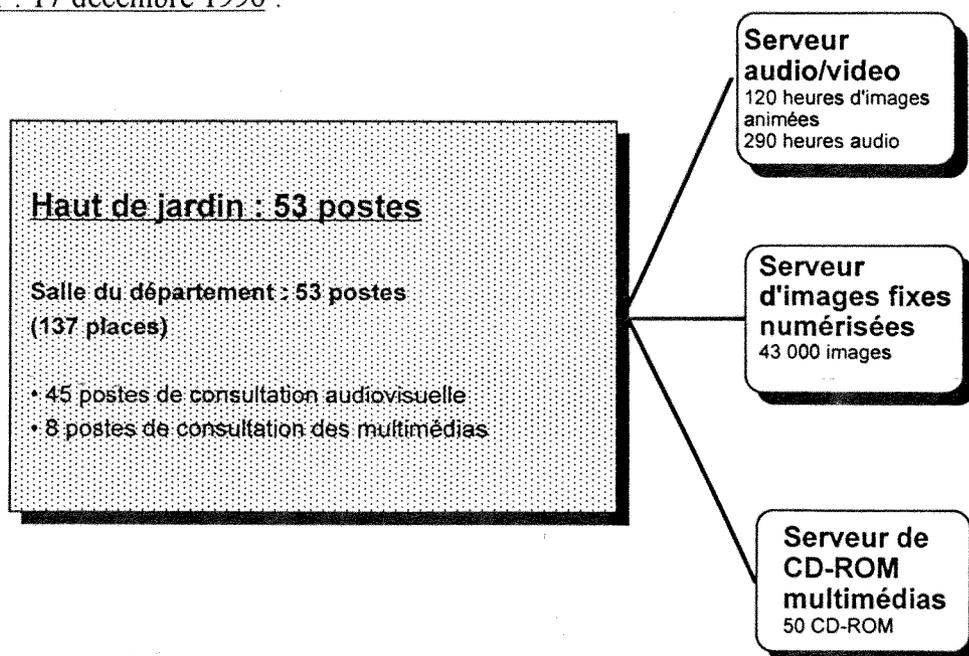
- Les dépôts doivent être accompagnés de formulaires de déclaration de dépôt légal. Ces formulaires sont disponibles sur simple demande par courrier ou par téléphone.

- Vous pouvez effectuer votre dépôt par courrier en franchise postale (art. 43 du décret 93-1429) ou en le déposant à l'adresse indiquée au verso.

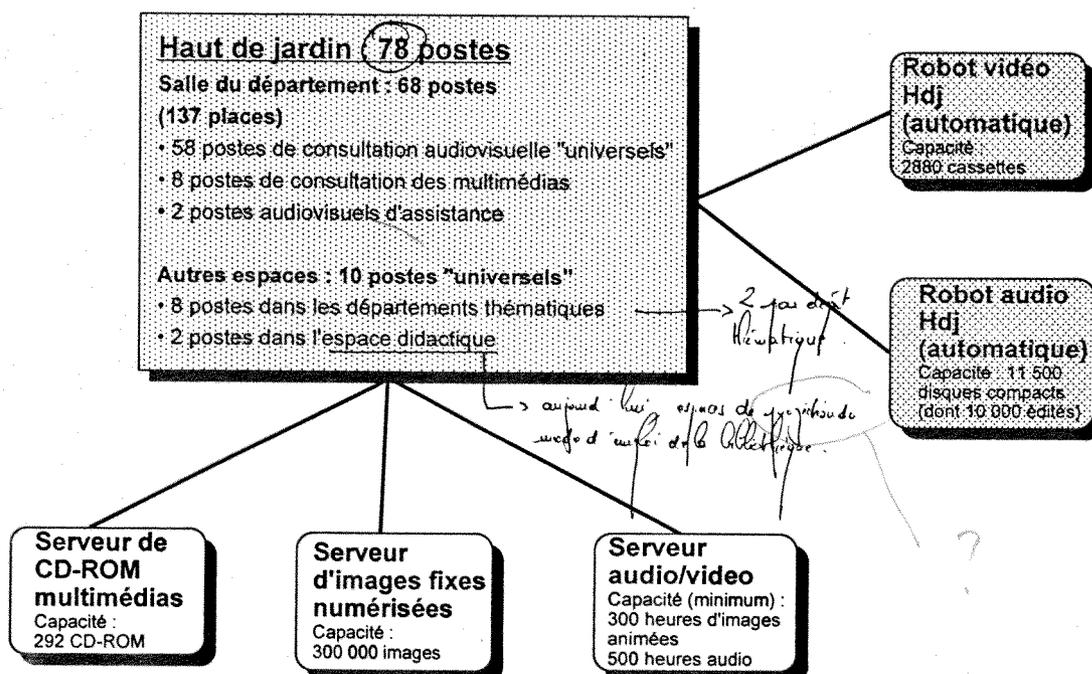
ANNEXE N° 6

LE SYSTEME AUDIOVISUEL : DE LA PHASE 1 A LA PHASE 2

Phase 1 : 17 décembre 1996 :



Phase 2 : 7 octobre 1997 :



Détail des collections du Haut-de-jardin après la mise en place de la phase 2 :

<b>Collections numériques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 350 heures audio sur serveur (capacité : 500 heures)</li><li>▪ 300 heures vidéo sur serveur (capacité : 300 heures)</li><li>▪ 51 000 images fixes sur serveur (capacité : 300 000)</li></ul>
<b>Collections « analogiques » (disponibles en robot)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 6 000 disques compacts (capacité du robot : 11 500)</li><li>▪ 2 100 cassettes vidéo (capacité du robot : 2880)</li></ul>
<b>Collections cédéroms multimédia</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 50 cédéroms accessibles (capacité du robot : 292 cédéroms)</li></ul>

ANNEXE N° 7

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REPRODUCTION DE DOCUMENT SONORE

Bibliothèque nationale de France  
Direction de L'Imprimé et de l'Audiovisuel  
DEPARTEMENT DE L'AUDIOVISUEL

DEMANDE DE REPRODUCTION DE DOCUMENT SONORE

**Demandeur**  
Nom, prénom : .....  
Organisme : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... Télécopie : .....

**Utilisation de la copie**  
 Utilisation non commerciale  
     copie privée  
     diffusion publique (exposition, radio...)  
     autre : .....  
 Utilisation commerciale  
     réédition  
     autre : .....

**Support souhaité (la fourniture du support est comprise dans le prix)**  
 cassette  
 R-DAT (préciser si besoin)  
     44.1.       48 KHz  
 Bande (préciser si besoin)  
     4,75       19  
     9,5       38 cm/s  
     bobine métal  
 CD-R  
 Majoration pour travaux spéciaux ( copie de disques pyral , à vitesse non standard, traitement Cedar)

**Remise de la copie**  
Délai de réalisation  
 délai normal (minimum 15 jours)  
 copie urgente (5 jours, hors délais postaux)  
Remise  
 sur place  
 envoi par courrier (frais d'envoi en recommandé : 35<sup>F</sup> pour la France, 45<sup>F</sup> pour l'étranger)  
    ( " " en chronopost : 148<sup>F</sup> pour la France et 223<sup>F</sup> pour l'étranger)

Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs et conditions de reproduction des documents sonores du Département de l'audiovisuel, et m'engage à fournir les autorisations préalables à ces travaux de reproduction.

Date de la demande : ..... Signature :

Cadre réservé au service public  
Agent du Service Public ayant reçu cette demande.....Numéro de la demande : 97 -

<b>TITRE</b> <i>(citer les morceaux dans l'ordre souhaité pour l'enregistrement)</i>	<b>INTERPRETE/ AUTEUR</b>	<b>FACE ou REF.</b>	<b>À remplir par le service :</b> <b>COTE</b> <i>(1 cote pour chaque exemplaire trouvé)</i>
1)			
2)			
3)			
4)			
5)			
6)			
7)			
8)			
9)			
10)			
11)			
12)			
13)			
14)			
15)			
16)			
17)			
18)			
19)			
20)			

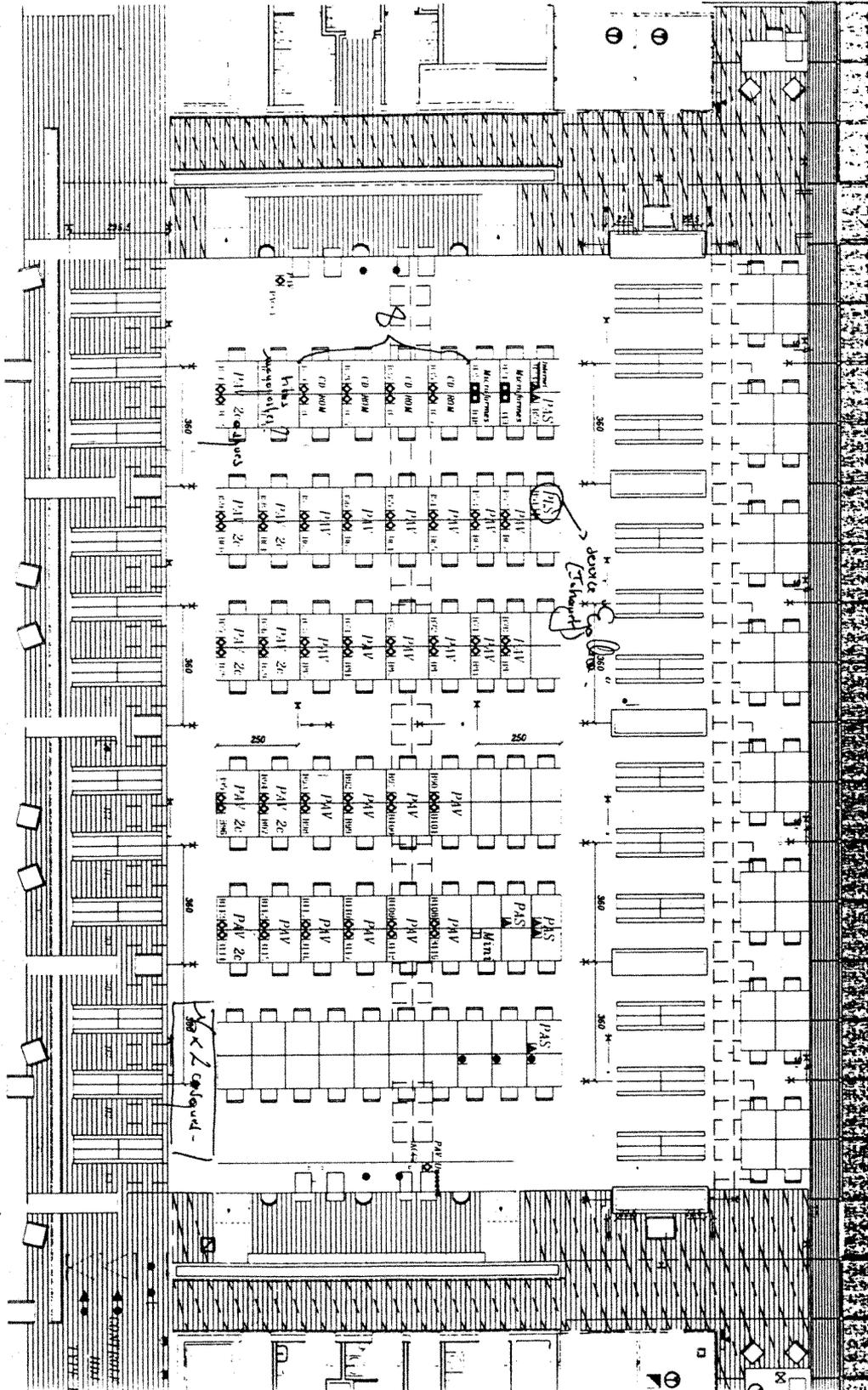
Réservé au service technique : temps total =

Réservé au service public : montant total =

Facture envoyée le :

ANNEXE N° 8

PLAN DE LA SALLE B (DEPARTEMENT DE L'AUDIOVISUEL, HAUT-DE-JARDIN)



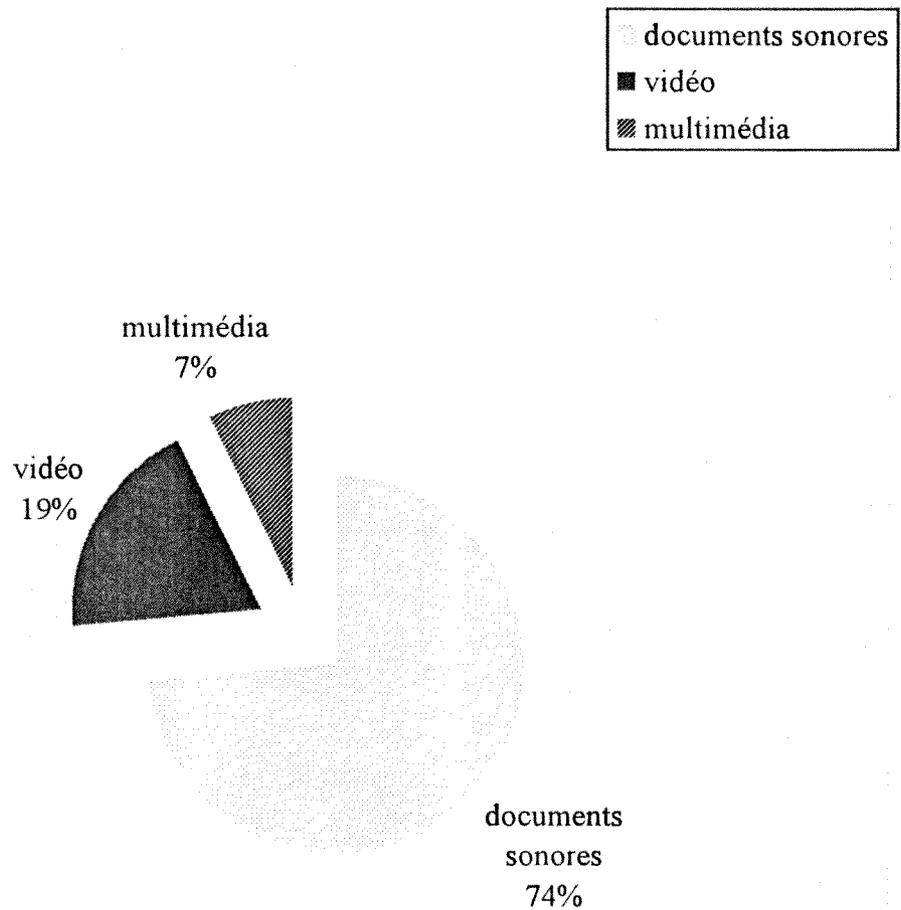
ANNEXE N° 9

REPARTITION DES COLLECTIONS SUR LE CEDEROM BNF-DSAM

10/1997

Remarque : Il s'agit des collections présentées dans la dernière édition du cédérom

date!



ANNEXE N° 10

UNE NOTICE DE CATALOGUE EN FORMAT PUBLIC ISSUE DU CEDEROM BNF-DSAM

**Titre :** Les Carabiniers / Jean-Luc Godard, réal ; Benjamin Joppolo, aut adapt ; Roberto Rossellini, qjqean Gruault, scénario ; Philippe Arthys. mus ; Marino Mase, Albert Juross, Geneviève Galéa, Catherine Ribero...[et al], act.

**Publication :** Neuilly-sur-Seine : Union générale cinématographique ; Neuilly : distrib. Film Office, 1992 (DL).

**Descr. technique :** 1 cass vidéo (1 h 20 min) : n et bl SECAM ; 1/2 pouce VHS 190221 (Boite).

**Numéros :** DV 9201705.  
Code barres : 3330561902213.

**Genre(s) BnF:** Comédie dramatique, Drame psychologique

**Auteur(s) :** Godard, Jean-Luc. Réal.  
Rossellini, Roberto. Scénariste  
Gruault, Jean. Scénariste  
Joppolo, Beniamino. Auteur adapté

**Interprète(s) :** Arthuis, Philippe (mus). mus  
Mase, Marino. Interp. act  
Juross, Albert. Interp. act  
Galéa, Geneviève (act). Interp. act  
Ribero, Catherine. Interp. act

**Cote BNF :** BN PNAV [VK 017887

1963

roles ?

## ANNEXE N° 11

### METHODE D'EXPLORATION DU CEDEROM BNF-DSAM

*de la fiction*

Cette méthode n'a été expérimentée que dans le domaine de la fiction. Nos observations ont été guidées par trois préoccupations majeures. Il s'agissait donc d'évaluer :

- La « **rigueur** » du **catalogage**, c'est-à-dire la cohérence des notices les unes par rapport aux autres.
- Les **proportions générales** des collections de la fiction, en respectant la division de cette dernière en genres
- La **dimension patrimoniale** des collections de manière à anticiper les usages qui pourraient en être faits par les chercheurs.

Pour ce faire, nous avons successivement exploré les genres « western » et « policier, espionnage ».

1. Nous avons donc en premier lieu procédé à un **échantillonnage** de chaque genre, en sélectionnant une notice sur cinq pour le genre « western » et une notice sur 15 pour le genre « policier, espionnage », particulièrement pléthorique. Cet échantillonnage permet d'obtenir des corpus conséquents (140 notices sélectionnées pour le genre « policier, espionnage », et 73 pour le genre « western »), établis par sondage régis par le hasard, susceptibles d'être soumis à des estimations statistiques. (**temps nécessaire** pour la sélection et l'impression des notices : de 1 à 2 heures)
2. Une fois ces échantillons établis, il convient **de répartir les titres sélectionnés selon leur édition d'origine** (ex : films de cinéma, téléfilms, feuilletons, édition vidéo). Dans notre cas, la recherche ne portait que sur des films de fiction cinématographiques, nous avons donc écarté tous ceux qui ne sont que des éditions

vidéo sans sortie préalable en salle, des téléfilms ou des feuilletons. (**temps nécessaire** : environ 30 minutes)

3. Nous avons ensuite procédé à une **élimination des doublons**. Par doublons, nous entendons ici les notices qui correspondent à un seul titre quel que soit le type d'édition du film concerné. Il convient alors de procéder à une première estimation statistique. Nous déterminons alors le pourcentage des films français et des films étrangers présents dans l'échantillon retenu. Ce travail peut être approfondi en direction d'une recherche sur la qualité de l'édition vidéo. Pour les films étrangers, il convient de déterminer la part de ceux qui sont sous-titrés et de ceux qui sont disponibles en version doublée. L'établissement de cette proportion nous semble important dans la mesure où une telle répartition est susceptible d'engendrer des usages singuliers, liés ou non au sous-titrage. (**temps nécessaire** : 20 minutes)

4. Enfin, nous avons tenté de **déterminer la part du « patrimoine »** pour chaque échantillon considéré. Notion éminemment subjective que celle de « patrimoine », qui se pose avec d'autant plus d'acuité que nous avons ici affaire à des copies vidéo de films, destinées à un usage non spectaculaire. Nous avons donc choisi de déterminer la part des films antérieurs à 1982 en premier lieu, qui donne une idée de la répartition chronologique des collections. Tout chiffre sur le patrimoine est ensuite issu de choix culturels particuliers. Dans le domaine du western, genre éminemment codifié où de grands auteurs se sont illustrés, nous avons choisi de privilégier les « classiques », les films de répertoire, parfois récents (*Silverado*) mais qui tous marquent une date dans l'histoire du genre ou du septième art lui-même. Parmi ces œuvres du répertoire, il nous a semblé profitable d'évaluer la part de certains auteurs (Walsh, Hitchcock, Ford, etc.), qui dominent parfois outrageusement la production. Il peut être intéressant également de renouveler à ce niveau les statistiques relatives au nombre de titres par rapport au nombre de notices, ainsi que celles liées à la répartition entre films sous-titrés et films doublés. Nul doute en effet que les films dotés d'une forte symbolique historique et cinéphilie apparaissent dans les deux versions, voire pour certains d'entre eux en version

colorisée. C'est à ce stade que l'usage des dictionnaires et encyclopédies du cinéma s'impose, et c'est pourquoi cette étape est l'une des plus longues (**temps nécessaire** : environ 2 heures)

On peut résumer cette phase préalable d'évaluation des collections par un tableau synthétique :

<b>Tâches (pour 1 genre)</b>	<b>Temps nécessaire</b>
Echantillonnage	1 h 00 à 2 h 00
Répartition par type d'édition	0 h 30
Elimination des doublons	0 h 20
Evaluation du patrimoine	2 h 00
<b>Total</b>	<b>3 h 50 à 4 h 50</b>

ANNEXE N° 12

TABLEAU COMPARATIF DES GENRES UTILISES POUR L'INDEXATION DES VIDEOS

*Sont réservés à cette étude à la BnF ?*

Tableau n° 1 : Comparaison des genres utilisés pour l'indexation des vidéogrammes de fiction à la BnF et des genres proposés par Catherine Fournial dans *Typologies audiovisuelles, traitement de l'échantillon de l'image animée*. Paris, DTC consultants-Bibliothèque nationale de France, 1993-1994, Volume d'annexes, annexe 1A, p. 1.

**Remarque** : les genres utilisés pour la BnF sont ici accompagnés de leur code d'indexation.

GENRES BnF	GENRES proposés par C. Fournial
- Aventures, action, guerre (611)	- Film ou fiction d'aventures - Film ou fiction de guerre
- Comédie, comique (612)	- Comédie
- Histoire, péplum, aventures mythiques, épopée (613)	- Film ou fiction historique
- Comédie dramatique, drame psychologique (614)	- Comédie de situation - Film ou fiction dramatique
- Policier, espionnage (615)	- Film ou fiction policier
- Fantastique, science-fiction, féerie (616)	- Film ou fiction fantastique - Film ou fiction de science-fiction
- Karaté, kung-fu (617)	- Film ou fiction d'arts martiaux
- Western (618)	- Western
- Pornographie, érotisme (619)	- Film ou fiction érotique
- Animation, dessin animé (620)	
- Film-document ou politique (622)	
- Comédie musicale, film musical (623)	- Comédie musicale
- Horreur, catastrophes (624)	- Film ou fiction d'horreur - Film ou fiction catastrophes
- Art et essai, recherches formelles (625)	
	- Opéra filmé
<b>Totaux</b>	<b>Totaux</b>
14 genres	16 genres dits « précis »

621?

*ital ou gras  
pour proposition  
modifications*

*avec 1 seule page*

Tableau n° 2 : Proposition de remaniement de l'indexation par genre des vidéogrammes de fiction à la Bibliothèque nationale de France.

*codes?*

*les révolts du Comedy*

611 }  
+  
612 }  
613 }  
614 }  
617 →  
618 →  
615 }  
616 }  
624  
619  
620  
622 }  
623 }  
625 }

Genres principaux	Genres secondaires	Genres dits « historiques »
Aventures	- Aventures maritimes	- Cinéma colonial - Films de cape et d'épée
Guerre		
Road-Movie		
Comédie	- Comédie de situation <i>ou</i> comédie dramatique - Parodie	- Burlesque - Comédie italienne - Comédie britannique - Comédie sophistiquée américaine
Histoire	- Biographies filmées	
Péplum		
Drame [drame psychologique]		
Mélodrame		
Arts martiaux		
Western	- Western européen	
Espionnage		
Policier	- Film noir - Thriller	- Policier américain - Policier français
Fantastique	- Film catastrophe	
Science-fiction		
Horreur	- Cinéma gore	
Erotisme	- Pornographie	
Animation, dessin animé		
Film-document	- Cinéma politique et militant - Film d'archives	
Comédie musicale	- Film de danse	- Comédie musicale indienne - Comédie musicale américaine - Comédie musicale égyptienne
Avant-garde, art et essai	- Cinéma pur ou abstrait	- Avant-gardes <u>historiques</u> - Cinéma underground

621?

? Nouvelle vague Truffaut Godard } Comédie  
Drame

XX

*le goût / pluralité du cinéma!*

*sous-genres → subdiv. des genres → au mieux*

est genre en soi?  
 ↔ adaptation litt?

Genres principaux	Genres secondaires	Genres dits « historiques »
Remake		
Films d'enfants		
Cinéma féministe		
Cinéma homosexuel		
Cinéma noir américain		
<b>Totaux</b>		
<b>25 genres principaux</b>	<b>14 sous-genres</b>	<b>13 genres « historiques »</b>

Cinéma militant?  
 Sources des genres  
 on les trouve?

films cathos  
 fatima  
 Dialogue des carnélitas

Mariindbad =  
 Art et enai  
 Avant garde  
 Ψ ou drame  
 cinéma d'auteur

très offensés →  
 genres réducteurs  
 ⇒ pour le chercheur??

Film-documentaire (de archives)  
 → fiction ou documentaire?

Mein Kampf? N. Blierat?

Ressif Roumi à avodhid

montage  
 sélection  
 musique  
 commentaire

ANNEXE N° 13

QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CHERCHEURS DU DEPARTEMENT DE L'AUDIOVISUEL

**Objectif global de la recherche :**

1. Quels sont les motifs de votre recherche ? (cochez le cas correspondant)

- Etude dans un cadre universitaire (maîtrise, DEA, doctorat).
- Etude dans un cadre d'entreprise.
- Etude dans le cadre du programme d'un laboratoire ou d'un centre de recherches.
- Etude répondant à la commande d'un organisme extérieur.
- Recherche personnelle à des fins professionnelles.
- Questionnement personnel sans souci professionnel.

2. Titre du travail de recherche (s'il s'agit d'une recherche universitaire ou professionnelle) :

3. Essayez de définir votre recherche en 4-5 lignes :

4. Sur quoi porte votre recherche ? (possibilité de plusieurs réponses)

- sur un thème-événement (ex. : *la guerre de 14-18*). Lequel ?

- Sur un thème-représentation (ex. : *le mouvement ouvrier dans le cinéma*). Lequel ?

- Sur un discours du cinéma (ex. : *le discours politique dans le cinéma français*).

Lequel ?

- Sur un genre en particulier (ex. : *le policier*). Lequel ?

- Sur un auteur (cinéaste, scénariste, décorateur, directeur de la photo, etc.). Le ou lesquels ?

- Sur un ou des comédiens. Le ou lesquels ?

- Sur l'industrie et la production cinématographique d'un pays ou d'un ensemble de pays. Le ou lesquels ?

- Sur un des aspects du dispositif spectaculaire du cinéma (le spectateur, la salle, la cinéphilie, etc...). Lequel ?

- Autre (précisez)

5. Le corpus de sources filmiques nécessaires à votre recherche est-il un corpus fondamental, représente-t-il l'ossature de votre recherche, ou bien n'intervient-il que de manière complémentaire dans votre travail, en concurrence avec d'autres sources ?

### Exploration de la question et travail bibliographique

6. Avez-vous déjà constitué une bibliographie d'ouvrages-papier sur votre sujet ?
7. Avez-vous déjà consulté des ouvrages sur votre sujet ?
8. Avez-vous déjà consulté des archives sur votre sujet ?
9. Avez-vous pour les besoins de votre recherche procédé à des enquêtes auprès de témoins, survivants, professionnels, etc.. ?

### Elaboration du corpus filmique

10. Avez-vous déjà établi une filmographie pour votre travail, et si oui à quel moment ?
11. Avez-vous procédé à un découpage, chronologique ou autre, de votre corpus ?
12. Avez-vous consulté des catalogues-papier de films ?
13. Avez-vous consulté des catalogues en ligne ou sur CD-ROM (type base de données du British film institute) ?

*ailleurs  
comment...*

14. Qu'attendez-vous d'un catalogue de films sur écran à la Bibliothèque nationale de France (classez 3 ou 4 réponses par ordre de priorité) ?

- la possibilité d'établir une filmographie exhaustive.
- la possibilité de multiplier les critères de recherche pour un thème donné.
- la possibilité d'enrichir une filmographie préalablement établie
- la possibilité de télécharger les notices retenues sur votre ordinateur personnel.
- une vérification (confirmation) des recherches préalablement faites
- un type de recherche radicalement nouveau par rapport au CNC
- une possibilité de compléter le générique des films sélectionnés pour votre recherche
- un reflet de l'édition-vidéo des films sélectionnés pour votre recherche

15. Avez-vous établi ou pensez-vous établir une distinction entre documentaires et fiction dans votre filmographie ?

16. Si oui, quelle est la part des documentaires et de la fiction dans votre filmographie ?

**Quelques renseignements sur votre attitude face aux films**

17. Avez-vous procédé à un échantillonnage des films à visionner ?

18. Sera-t-il nécessaire pour votre recherche que vous visionniez intégralement les films que vous avez sélectionné ou seulement des fragments ?

19. Lorsque vous visionnez pour des raisons professionnelles un film copié en vidéocassette, quelles fonctions du magnétoscope utilisez-vous en priorité ?

l'arrêt sur image

l'avance rapide

l'avance image par image

le ralenti

le retour rapide

le zoom

aucune de ces fonctions, visionnement simple

autre, précisez :

## ANNEXE N° 14

### CONSTITUTION DE « CORPUS » ET COUT HORAIRE DE LA CARTOGRAPHIE DES FONDS

#### 1. Trois exemples de corpus

- *C.1 = Corpus n° 1. Vidéographie des cinéastes de l'avant-garde française des années 1920 :*

<b>Tâches</b>	<b>Temps nécessaire pour un seul agent</b>
Elaboration d'une filmographie préalable d'environ 50 titres	3 jours
Vidéographie des documents audiovisuels intéressant le corpus sélectionné (facultatif)	1 heure
Echantillonnage et impression des notices depuis Opaline	3 à 4 heures
Statistiques (nombre de notices repérées par rapport à la filmographie, « dédoublonnage », etc...)	1 heure
Enrichissement des notices (ajout d'une mention « film muet », mention des intertitres, génériques)	environ 8 notices par jour, <i>soit</i> 40 notices = 5 jours
<b>Ensemble des tâches</b>	<b>9 jours</b>

- C. 2 = Vidéographie du péplum :

<b>Tâches</b>	<b>Temps nécessaire</b>
Impression et statistiques sur le genre « Histoire, péplum, aventures mythiques, épopée »	3 à 4 heures
Sélection des notices intéressant le péplum	2 à 3 heures
Statistiques (nationalité, patrimoine, vo/vf)	1 heure
Enrichissement des notices (nationalité, thème mythologique, bref résumé, générique)	environ 6 notices par jour, <i>soit</i> 60 notices = 10 jours
<b>Ensemble des tâches</b>	<b>11 à 12 jours</b>

- C. 3 = Vidéographie de l'adaptation littéraire

<b>Tâches</b>	<b>Temps nécessaire</b>
Sélection des auteurs et des films (travail de recherche historique)	4 à 5 jours
Echantillonnage des notices sur la catalogue	3 heures
Statistiques (vo/vf, « dédoublement », etc.)	1 heure
Enrichissement des notices	environ 8 notices par jour, <i>soit</i> 80 notices = 10 jours
<b>Ensemble des tâches</b>	<b>environ 15 jours</b>

2. Tableau récapitulatif du temps nécessaire à une cartographie des fonds

Tâches	Temps nécessaire pour une étape	Temps globaux
<u>Période 1</u> : exploration du catalogue <sup>1</sup>	De 4 à 7 heures (1 journée) par genre	<u>9 à 14 jours</u> pour les 14 genres BnF
<u>Période 2</u> : élaboration des corpus	<u>C. 1</u> = 9 jours	<u>35 à 36 jours</u>
	<u>C. 2</u> = 11 à 12 jours	
	<u>C. 3</u> = environ 15 jours	
<u>Phase globale</u> : (période 1 + période 2)		<b>44 à 60 jours, soit</b> 9 à 11 semaine <del>pour</del> un seul agent

<sup>1</sup> Voir annexe n° 11.

## TABLE DES ANNEXES

---

- Annexe n° 1 : Architecture simplifiée du Département de l'audiovisuel de la BnF p. II
- Annexe n° 2 : Les missions du stage définies en avril 1997 p. III
- Annexe n° 3 : Emploi du temps général du stage p. V
- Annexe n° 4 : Les collections patrimoniales du Département de l'audiovisuel p. VI
- Annexe n° 5 : Brochure de présentation du dépôt légal audiovisuel p. VII
- Annexe n° 6 : Le Système audiovisuel : de la phase 1 à la phase 2 p. IX
- Annexe n° 7 : Formulaire de demande de reproduction de document sonore p. XI
- Annexe n° 8 : Plan de la salle B p. XIII
- Annexe n° 9 : Répartition des collections sur le cédérom Bnf-DSAM p. XIV
- Annexe n° 10 : Une notice de catalogue sur le cédérom Bnf-DSAM p. XV
- Annexe n° 11 : Méthode d'exploration du cédérom Bnf-DSAM p. XVI
- Annexe n° 12 : Tableau comparatif des genres utilisés pour l'indexation de la vidéo p. XIX
- Annexe n° 13 : Questionnaire destiné aux chercheurs p. XXII
- Annexe n° 14 : Constitution de « corpus » et coût horaire de la cartographie des fonds p. XXVII